

PLAIDOYER

POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROPOSITIONS ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

- DES VALEURS • DES ENJEUX • DES EXPERIENCES
- DES ATTENTES • UNE VOLONTÉ COMMUNE



En Afrique de l'ouest, nos états et nos sociétés s'inscrivent dans la mise en œuvre des objectifs de l'EPT (Education pour Tous) et des OMD (Objectif de Développement pour le Millénaire). Ils veulent contribuer plus globalement à l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cependant les taux de pré-scolarisation (de 3 à 12% suivant les pays d'Afrique de l'Ouest) sont encore loin des objectifs visés. Plus grave encore, l'opinion publique, les parents eux mêmes, ne sont pas totalement convaincus des enjeux de l'éducation dès le plus jeune âge. Il s'agit pourtant d'une période de la vie fondamentale pour les apprentissages et le devenir de l'enfant. La présente démarche veut faire converger tous les efforts, en articulant les politiques publiques dotées de moyens spécifiques, et l'implication de la société civile organisée.

Ce document est une contribution appuyée sur des expériences nombreuses et réussies...

Ce plaidoyer s'adresse aux autorités, aux communautés et aux partenaires techniques et financiers et à l'ensemble des acteurs du développement (y compris les médias). Il vise à convaincre l'ensemble des parties prenantes de prendre des mesures idoines en faveur du développement de la Petite Enfance.

■ L'origine de ce plaidoyer

La démarche réalisée ici entre dans le cadre du Programme de Développement des Réseaux pour l'Éducation en Afrique de l'Ouest - Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal (PRODERE AO) qui vise à appuyer et accompagner la structuration d'un réseau sous-régional (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal), intervenant en tant que référent sur les questions éducatives.

Ce programme PRODERE-AO (le Programme de Développement des Réseaux pour l'Éducation en Afrique de l'Ouest) est co-financé par le ministère français des Affaires étrangères et européennes, et l'ONG Solidarité Laïque.

Les partenaires

Dans les 5 pays : Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal, des associations de développement, de formation et d'animation, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, les pouvoirs publics... fédérés au sein d'un comité de pilotage national.

Soutenus En France par les organisations membres de Solidarité Laïque : Ligue de l'enseignement, GREF, EEDF, FCPE, FRANCAS, ICEM, OMEP, Fédération Léo Lagrange, SNU-IPP/FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education/UNSA

Voir présentation plus détaillée :

http://www.solidarite-laique.asso.fr/ewb_pages/p/programme_afrique_ouest_PRODERE-AO.php

Ce travail est animé par les Ceméa France et sa Fédération Internationale FICEMÉA.

■ Objectifs communs

- Infléchir les décisions des pouvoirs publics en faveur du développement de la Petite Enfance.
- Obtenir une plus grande implication de la communauté dans la prise en charge de la Petite Enfance.
- Créer un cadre de référence et se doter d'un support de dialogue pour tous les acteurs.
- Se positionner comme force de propositions et d'intervention dans la sous région.
- Solliciter le soutien accru des Partenaires Techniques et Financiers en faveur de la Petite Enfance.
- Travailler sur le vivre ensemble.

Les résultats attendus

- Le taux de pré-scolarisation est rehaussé dans nos pays respectifs.
- La qualification du personnel d'encadrement de la Petite Enfance est améliorée
- Les structures d'accueil de la Petite Enfance, conformes aux normes de sécurité et de qualité, sont multipliées.
- Une plus grande implication des communautés dans la prise en charge de la Petite Enfance est obtenue
- Les structures d'accueil de la Petite Enfance sont dotées de matériels et de locaux de qualité.
- La présence d'enfants porteur du handicap est intégrée.



■ Rappel des enjeux de l'éducation dès le plus jeune âge

La période de la prime enfance est déterminante. De la qualité de l'éducation qui lui sera offerte dépendra le devenir de l'enfant et sa capacité à se saisir de son environnement et à le transformer

Les enjeux de justice et cohésion sociale

L'éducation de l'enfant est un investissement sûr pour le développement d'une nation ; c'est un moyen de lutte contre la pauvreté.

L'éducation assure la promotion et la protection des droits de l'enfant et de la femme.

Les enjeux éducatifs

L'éducation préscolaire multiplie les chances d'accès et de réussite de l'enfant à l'école primaire.

L'accès des tout petits dans les structures préscolaires libère les grandes sœurs pour leur propre scolarisation.

L'éducation préscolaire renforce la solidarité et la concertation au sein de la communauté locale.

L'éducation préscolaire permet de lutter contre les inégalités sociales.

Les enjeux de citoyenneté

Il faut créer un cadre de concertation pour une meilleure coordination des actions.

Les communautés locales (décideurs, parents, enseignants, associations, ...) peuvent se mobiliser ensemble autour de la petite enfance.

Les propositions doivent tenir compte des ressources et des plans de développement locaux.

La prise en compte du handicap est réelle.

Les enjeux économiques

Il est nécessaire de reconnaître les compétences de l'encadrement et de développer de vrais emplois.

De plus, l'encadrement de structures d'accueil invite au développement d'activités génératrices de revenus.

Les enjeux de santé publique

L'éducation de l'enfant est un moyen efficace de lutte contre le trafic, les pires formes de travail et d'exploitation des enfants.

La pédagogie préconisée assure une prévention de santé. Et ce particulièrement par un travail sur la nutrition et l'hygiène. Ainsi que par des démarches de dépistage et de stimulation des enfants handicapés.



Les conditions de réussite

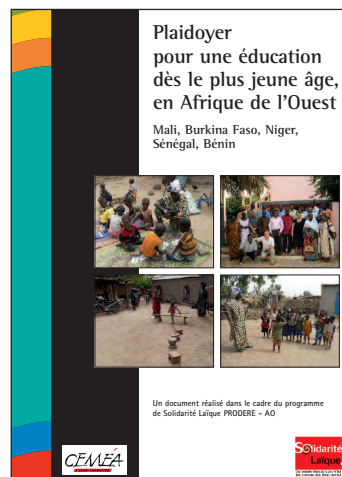
Ces propositions sont simples et réalistes, elles demandent beaucoup d'attention et de bon sens. Toutefois quelques facteurs sont garants de la réussite de tels projets :

- ✓ La mise en réseau des acteurs au niveau local et national ; Synergie d'Actions de tous les acteurs œuvrant dans la Petite Enfance.
- ✓ L'implication de la société civile, des médias, des communautés ;
- ✓ Le soutien (officiel et concret) des autorités éducatives, administratives et politiques.
- ✓ Des rencontres avec les décideurs nationaux (Ministères, Parlements) et institutions internationales.
- ✓ L'organisation de journées portes ouvertes sur la prise en charge de la Petite Enfance.
- ✓ La création de cadres de concertation au niveau national et régional.
- ✓ La mise à disposition aux structures de la Petite Enfance, de ressources humaines, financières et matérielles par l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG, les Associations.
- ✓ L'appui, le conseil aux communautés pour une gestion durable des structures communautaires ;
- ✓ Des formations adéquates, en quantité et en qualité, des intervenants de la Petite Enfance (formation initiale et continue).
- ✓ Une bonne stratégie de mobilisation et de recherche de fonds pour la pérennisation ;
- ✓ La mise en place d'infrastructures et équipements adéquats.
- ✓ Le respect de la laïcité pour un accueil de tous les enfants et une mobilisation de tous les acteurs potentiels.
- ✓ Des projets basés sur les besoins exprimés par les populations (ressources alternatives).
- ✓ Une application effective des normes et des règles.
- ✓ La recherche d'une gestion participative et transparente.
- ✓ La re-dynamisation des comités de gestion et la formation de leurs membres au travail d'équipe, à la gestion et à la compréhension de questions pédagogiques.
- ✓ L'information des personnels pour des structures adaptées aux enfants porteurs du handicap.

Les attentes des Acteurs vis-à-vis des pouvoirs publics et des communautés

- Organiser des campagnes d'information et sensibilisation sur l'importance de la prise en charge de la Petite Enfance et sur le handicap ; (par exemple... portes ouvertes, débat vidéo, affiches).
- Tendre vers la gratuité effective de l'inscription dans les centres communautaires.
- Subventionner le fonctionnement des écoles communautaires.
- Multiplier les infrastructures publiques et communautaires en tenant compte de la couverture géographique.
- Promouvoir la professionnalisation, et développer les formations initiales certifiantes et les formations continues.
- Mobiliser davantage de micro financements pour les Activités Génératrices de Revenus et des ressources alternatives autour de l'accueil des tout petits.
- Établir un répertoire des expériences menées.
- Encourager la mise en réseau des organisations locales de développement de la Petite enfance.
- Proposer des référentiels, des normes (formation, locaux, effectifs, matériels éducatifs, réglementation...) pour garantir la qualité.
- Partager et démultiplier les expériences réussies
- Assurer le Suivi/l'Évaluation des actions entreprises
- Accroître substantiellement les ressources publiques allouées à la petite enfance notamment dans le domaine de la formation et de la prise en charge des personnels des structures communautaires.
- Amener les collectivités à insérer dans leurs plans de développement annuel la prise en charge de la petite enfance.
- Multiplier les écoles de formation des Éducatrices de la Petite Enfance et promouvoir un curriculum pertinent.
- Garantir le droit à l'identité (déclaration de naissance).
- Favoriser le cadre des concertations au plan local.

Contacts



Un film qui met en images des propositions illustrées par des activités et des témoignages à diffuser, totalement libre de droit.
Film à télécharger